



LE THOLY  
(VOSGES)

10<sup>ÈME</sup>  
**MARCHE**  
**POPULAIRE**  
INTERNATIONALE DE MONTAGNE

**JEUDI 9 MAI 2024**

ORGANISÉE PAR



RECONNUE DE MISSION D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR ARRÊTÉ  
N°012156 DU 2 AOÛT 2001

AGRÈMENT MINISTÉRIELLE NATIONAL DU 20 JUIN 2006

<https://www.ffsp.fr>

[contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

[facebook.com/ivv.france](https://facebook.com/ivv.france)

MEMBRE DE LA FFSP N° 1273

VISA FFSP N° 2024-88-09-E

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

**PARTENAIRES DE LA FFSP**



# INFORMATIONS AUX MARCHEURS

## Départ et arrivée :

Gymnase Intercommunal, 88530 Le Tholy

## Horaires :

Départ de 7h00 à 12h00 pour le circuit de 20km / 7h00 à 14h pour le 5 et 10 km.

Arrivée limitée à 18h00

## Parcours :

5, 10 et 20 km sans difficultés particulières.

Ouvert à tous, les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés.

## Licence de participation

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation, participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6€ (enfants gratuit jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

## Inscriptions :

Avant le Dimanche 5 mai 2024 pour les groupes. Sur place pour les individuels.

LAMBERT Marie

2 chemin de Champé, 88120 Le Syndicat

Téléphone : 06 12 89 44 81

## Assurance :

La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

## Ravitaillement :

Une boisson et une petite collation à disposition à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

## Avis important :

Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

## Secourisme / premiers secours :

Un service de premier secours est assuré par l'association. Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal